

**DEPARTEMENT**  
**Alpes-de-Haute-Provence**

**Communauté d'Agglomération**  
**PROVENCE ALPES**  
**AGGLOMERATION**

**Année 2019**  
**Séance du 9 octobre 2019**

**N°04**

**Objet : Cession Four à pain à caractère historique Commune de Château-Arnoux-Saint-Auban**

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-neuf et le neuf du mois d'octobre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le trente du mois de septembre 2019, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommée secrétaire de séance : MARTIN Emmanuelle

**Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AILLAUD Sylvie, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOUI MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CASA Chantal, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles (jusqu'au rapport n° 23), COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FIAERT Claude, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, JULIEN Jacques, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLosi Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude, POULEAU Philippe, REINAUDO Gilbert, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

**Etaient suppléés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
SEVENIER Jean a donné pouvoir à GUICHARD Francis

**Etaient représentés :**

AYMES Bernard Sylvie a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
BARTOLINI Bernard a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
BLANC Michel a donné pouvoir à VILLARON Bruno  
CHATARD Gilles a donné pouvoir à SUZOR Pierre (à partir du rapport n° 24)  
DE VALCKENAERE Gilles a donné pouvoir à BAUDOUI MAUREL Marie Anne  
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à BREMOND Danièle  
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à LEDEY Olivier  
LE CORRE Thibault a donné pouvoir à NICOLosi Philip  
MAZAL Ambroise a donné pouvoir à ESMIOL Gérard  
PRIMITERRA Geneviève a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis  
RONDEAU Daniel a donné pouvoir à ACCIAI Bruno  
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à BRUN Patricia

**Etaient excusés :**

|                        |                  |
|------------------------|------------------|
| AUBERT Serge           | PELESTOR Michel  |
| AUZET Guy              | REBOUL Childéric |
| BALIQUE François       | REINAUDO Patrick |
| FERAUD Maryline        | ROCHAT Jacques   |
| FLORES Sylvain         | THONNATTE Lionel |
| MAGAUD Marie José      | TONELLI Corinne  |
| MUNOZ MALDONADO Julien |                  |

**REÇU EN PRÉFECTURE**

**le 11/10/2019**

*Applicable en vertu de l'article 1114 du Code de Commerce*

99\_DE-004-200067437-20191009-04\_09102019

**Monsieur Claude FIAERT, rapporteur, expose ce qui suit :**

L'actif patrimonial de l'ancienne communauté de communes Moyenne Durance possède un bâtiment abritant le four à pain à caractère historique de la commune de Château Arnoux Saint Auban,

Il est situé Rue Haute dans la partie ancienne et supérieure du village de Château Arnoux jouxtant le lavoir. Ce petit bâtiment construit en 1792, très correctement restauré en 2009, fait partie des centres d'intérêt du village ; un fléchage guidant les visiteurs a été mis en place dans les ruelles, un espace limité par une solide grille a été aménagé afin de permettre aux touristes de s'avancer dans la pièce principale, d'éclairer le four grâce à une minuterie et d'écouter un commentaire historique enregistré en trois langues.

Un jour par an, au début du mois de septembre, l'ancienne activité de cuisson du pain est rétablie dans le cadre d'une petite manifestation festive.

L'origine de propriété remonte à l'acquisition par l'ancienne Communauté de Communes Moyenne Durance à 1'€ symbolique auprès d'une indivision de propriétaires natifs du village de Château Arnoux issus de générations ayant construit ce four.

Provence Alpes Agglomération se trouve donc propriétaire de ce bien alors qu'il concerne plutôt le patrimoine historique de Château Arnoux Saint Auban.

Bien qu'évalué par les services des domaines à 51.100,00 Euros il vous est proposé de céder ce bien à la commune de Château Arnoux Saint Auban à 1'€ symbolique en fonction de la valeur historique et patrimoniale de ce bâtiment.

Les frais d'actes liés à cette cession seront supportés par la commune de Château Arnoux Saint Auban.

Il vous est demandé :

D'autoriser Madame la Présidente,

- A engager la cession du bâtiment du four à pain, section cadastrale AK 374 d'une surface de 73 m2 à 1'Euro symbolique,
- A signer tous documents et tout acte relatif à ce dossier.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Après délibération

A la majorité pour 1 abstention : M. Martellini Patrick ne prend pas part au vote

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REFECTURE

11/10/2019